



Citoyens pour une Qualité de Vie
C.P. 99546, Succ. Cartierville
Montréal, QC
H4J 2R7

UN PROJET PILOTE POUR LES SENTINELLES DE L' AIR DE MONTRÉAL

L'organisme "Citoyens pour une Qualité de vie" procède au lancement de son projet pilote annoncé l'an dernier pour la création des Sentinelles de l'Air de Montréal (SAM), dans le but de remplacer le système de plaintes sur le bruit mis en place par Aéroports de Montréal (ADM). Ce système mis en place par ce monopole privé n'a aucune crédibilité et baigne dans le conflit d'intérêts. ADM refuse de dévoiler le bruit réel des mouvements aériens en termes de décibels, non seulement aux citoyens affectés, mais également aux membres de son comité sur le climat sonore; elle veut éviter à tout prix de dévoiler ce qui la mettrait sur la défensive, de crainte que la population et leurs élus puissent comparer la réalité avec les limites imposées par les règlements municipaux et l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

Certains membres actifs de CQV ont été les précurseurs des SAM en se procurant leur propre sonomètre qui ont révélé des résultats qui risquent de démolir les prétentions d'ADM. À la demande de la Direction de Santé Publique (DSP) en juin 2009, CQV avait consenti à surseoir à son projet SAM afin de ne pas nuire aux bonnes relations que la DSP tentait d'établir avec ADM. Pour des raisons inexplicables, force est de constater qu'après bientôt 20 mois de collaboration avec la DSP, celle-ci ne semble pas avoir réussi à obtenir d'ADM ce que nous voulons savoir depuis toujours: combien de décibels sont enregistrées à ses 8 capteurs sonores? Par conséquent, le comité exécutif de CQV a décidé de relancer son projet SAM. Un document plus élaboré, qui explique les raisons justifiant la mise en place des SAM, peut être consulté sur la page d'accueil du site www.c-q-v.org: dans la liste des faits saillants sur cette page, cliquez sur l'icône PDF à la droite du fait saillant "g".

Le projet pilote consiste à accréditer 12 sentinelles volontaires qui possèdent un iPhone 3 GS relié à internet sans fil et dont la résidence est située à Saint-Laurent ou à Dorval près du prolongement des pistes 24L, 24R, 06L et 06R à une distance inférieure à 6 km d'une des pistes. Cette première brigade sera divisée en quatre groupes de trois sentinelles codées SAMnn. CQV fournira gratuitement les logiciels et, si requis en une deuxième étape, un module externe d'enregistrement de qualité professionnelle. Chaque sentinelle devra à des moments prédéterminés enregistrer des épisodes correspondant au passage d'un avion, d'une durée de 2 minutes chacune et transmettre par internet les données enregistrées à un centre de contrôle provisoire. Le fichier résultant contiendra le code du SAM, sa position géographique, la date, l'heure, la minute et la seconde de l'épisode accompagnés des décibels enregistrés en dB(A). Le centre de contrôle transmettra ces résultats à la municipalité ou à l'arrondissement concerné, à ADM et à la DSP qui pourront comparer avec la limite réglementaire permise.

Les personnes éligibles à l'accréditation et intéressées à participer au projet pilote sont invitées à s'adresser à CQV par internet à l'adresse suivante: commentaires@c-q-v.org en fournissant son adresse postale, son numéro de téléphone et, si possible sa position géographique (longitude et latitude) qui peut être obtenue en consultant Google Earth sur internet.